

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AVRIL 2022
à 19 H 00

Sous la présidence de Mme BERGER Bernadette – 1^{er} adjoint

Présents : Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, M. FERREUX Sylvain, – adjoints, Mesdames CARTIER Catherine, LIMBARDET Anne, MELSION Clarisse, Messieurs GAUTHIER Ludovic, RENARD Jean-Marc

Absents excusés : M. PARIZOT Martial pour à Mme BERGER Bernadette, M PRIN Alexandre pouvoir à Mme PRIN Corinne, M. POCHERON Jérôme pouvoir à M. GAUTHIER Ludovic, M. BON Fabrice pouvoir à Mme LIMBARDET Anne, M. BATAILLARD Yves pouvoir à M. FERREUX Sylvain, M. RUBACHA Laurent pouvoir à Mme MELSION Clarisse

Secrétaire de séance : Mme PRIN Corinne

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion groupement de commande pour le nettoyage des vitres
- Plan de financement du city-stade

1 – Adhésion groupement de commande pour le nettoyage des vitres

Dans le cadre des groupements de commandes proposés par la Communauté de Communes, le marché « Nettoyage des vitres » étant arrivé à échéance, une consultation sera lancée prochainement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide d'adhérer au groupement de commandes constitué en vue de choisir un prestataire chargé de réaliser le nettoyage des vitres
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes coordinateur dudit groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

2 – Plan de financement du city-stade

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7 du 31/03/2022 à la demande du Conseil Départemental, le montant de la dépense subventionnable ayant été modifié.

Le montant estimatif du projet de city-stade s'établi comme suit :

Terrassement :	35 012.50 € HT	42 015.00 € TTC
Barrières :	4 950.00 € HT	5 940.00 € TTC
Structures jeux :	87 865.00 € HT	105 438.00 € TTC
Mobilier urbain :	8 075.00 € HT	9 690.00 € TTC
TOTAL :	135 902.50 € HT	163 083.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte le projet de city-stade pour un montant estimatif de 135 902.50 € HT
- Sollicite le concours de la DETR, du Département et du Conseil Régional,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des différentes subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- Définit le plan de financement suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense H.T.	Pourcentage	Montant du Financement
DETR	Sollicité	135 902.50 €	31.13 %	42 311.74 €
Conseil départemental	Sollicité	115 615.50 €	30 %	34 684.65 €
CRBFC	Sollicité	135 902.50 €	14.71 %	20 000.00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	Fonds propres	135 902.50 €	28.63 %	38 906.11 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		135 902.50 €	71.37 %	96 996.39 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.